

Monsieur le Conseiller municipal,

J'ai pris connaissance avec la plus grande attention de la délibération du Conseil municipal de Saint-Cierge-la-Serre s'agissant des projets d'implantation de parcs éoliens sur les sites de Serre de Gruas et de Serre de l'Eglise. Je vous en remercie et soyez assuré que je porte un intérêt tout particulier à cette question.

Comme vous le savez et ainsi que j'ai pu le faire connaître publiquement, je considère que l'Ardèche a atteint les limites de ce qu'elle peut accepter en termes d'installations éoliennes.

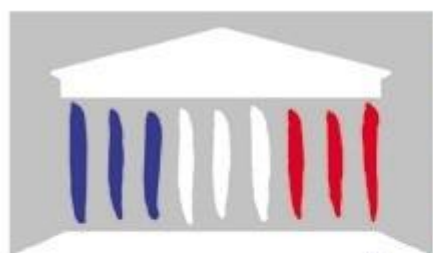
Avec 21 parcs et 94 machines produisant 185.4 mégawatts, notre département produit plus de 31% de l'éolien en Auvergne-Rhône-Alpes. L'Ardèche contribue donc très largement à la part qui est la sienne dans la production de cette énergie renouvelable et il serait certainement opportun, par conséquent, de se tourner vers le développement d'autres énergies vertes, de même qu'il convient d'orienter prioritairement les politiques publiques vers la sobriété énergétique et la maîtrise des consommations.

J'ai par ailleurs demandé un moratoire sur le développement de l'éolien en Ardèche au Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, compte tenu du nombre de projets et des défaillances en matière de concertation sur ce sujet.

Tels sont les éléments dont je voulais vous faire part. Vous pouvez compter sur mon soutien.

Bien cordialement à vous,

Hervé SAULIGNAC



ASSEMBLÉE
NATIONALE

*Permanence Parlementaire de
Hervé SAULIGNAC
Député de l'Ardèche
5 Cours du Palais
07000 PRIVAS
Tél : 04 75 64 56 49
Site web : www.hervesaulignac.fr*

